



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CANTAL

Direction départementale
des Territoires

Service Environnement
Unité Nature et Biodiversité

Affaire suivi par : Béatrice JOUBERT
beatrice.joubert@cantal.gouv.fr
04 63 27 66 21

Réunion du 30 janvier 2015
Comité de Pilotage du site Natura 2000
Vallées de l'Allanche et du Haut-Alagnon

Assistaient à ce comité de pilotage :

Membres représentant les services et des établissements publics de l'Etat :

Patrick LALO	DDT 15, service environnement représentant M. Le Sous-Préfet de St-Flour
Béatrice JOUBERT	DDT 15, service environnement
Marjorie BATLLE	CRPF Auvergne
Eric DIAZ	ONF – Est Cantal
Laurent LATHUILLERE	ONF Agence Montagnes d'Auvergne

Membres représentant les collectivités territoriales et leurs groupements :

Guillaume PONSONNAILLE	SIGAL - Directeur
Clément BILLARD	SIGAL - Technicien rivière
Michel DESTANNES	SIGAL - Président
Marie-Pierre RIGAL	Maire de Celles
Nicole VIGUES	Maire de Laveissière
Ghyslaine PRADEL	Maire de Neussargues

Membres représentant les propriétaires, usagers et socio-professionnels :

Pierre BIRON	SDPPR Cantal
Jean-Marie BORDES	CPIE de Haute-Auvergne

Membres ou personnes excusés :

M. Souchon, Président du Conseil régional d'Auvergne ; M. Nigou, Chambre d'agriculture du Cantal ; M. Tabourin, DREAL Auvergne ; Mme Tronche, fédération départementale de pêche ; M. Delcros, Président de la communauté de communes du pays de Murat.

M. LALO excuse l'absence de M. le Sous-Préfet qui a demandé à la DDT de le représenter et de présider le comité de pilotage.

Il explique le redécoupage des sites Natura 2000 régionaux en sites par bassin versant pour une meilleure prise en compte des enjeux locaux et la proposition d'évoluer vers un site pour l'Allanche et le haut Alagnon pour la loutre et l'écrevisse. Une fois que le périmètre sera officiel, le docob pourra être validé.

Il rappelle également que l'Etat a choisi le CPIE de Haute - Auvergne pour mener la phase d'animation auprès des acteurs locaux.

Il donne la parole à M. BORDES (CPIE) afin de présenter l'avancement de l'animation territoriale, ce qui est engagé à partir du diaporama téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://www.cantal.gouv.fr/zsc-vallees-de-l-allanche-et-du-haut-alagnon-a4045.html>

Outils contractuels Natura 2000 :

Concernant les nouvelles mesures agri-environnementales, M. LALO rappelle que l'autorité de gestion est maintenant la Région Auvergne et qu'il faut qu'un projet de territoire permette de faire émerger des problématiques pour lesquelles les mesures agro-environnementales pourront répondre et de ce fait être éligibles. Au niveau du Cantal, l'Auvergne a décidé de centrer ces mesures sur Natura 2000 et les captages prioritaires.

On peut penser que le SIGAL est légitime pour porter un tel projet et prendre en compte ce site linéaire, objet de la réunion.

Mme PRADEL, Maire de Neussargues pose la question de la concrétisation de ces MAEC après approbation du document d'objectifs. Réponse est faite qu'un appel à projets sera probablement lancé à l'automne prochain par le conseil régional. Il faut que le DOCOB soit préalablement approuvé.

Concernant la charte Natura 2000, il est indiqué par M. LALO que l'adhésion est possible sans qu'il y ait forcément une demande d'exonération fiscale.

M. LALO précise que la démarche Natura 2000 comprend aussi un volet important d'animation financé à 100 % (Etat et FEADER). Une fois que le DOCOB sera validé, une animation sera mise en œuvre par une structure animatrice ou à défaut par l'Etat et c'est le COPIL qui décide des orientations de cette animation.

Périmètre du site :

Un bilan des rencontres est présenté ; il en ressort qu'aucune opposition au projet n'a été exprimée. La cohérence du projet Natura 2000 avec l'action du SIGAL a été expliquée lors de ces rencontres.

Pas d'incompatibilité du site linéaire avec la ZPS des Monts du Cantal. Il est par contre impossible de superposer avec les sites désignés au titre de la Directive habitats ; c'est le cas avec le site « Tourbières et Zones humides du Nord-Est du Massif Cantalien », il faudra donc exclure les tronçons sur ce site-là.

Rappel est fait des règles de définition du périmètre ainsi que du caractère de volontariat pour les actions.

Monsieur LATHUILLIERE (ONF) fait remarquer l'imprécision dans les cartographies Habitats forestiers. La DDT prend note pour indiquer la qualité médiocre des données dans le formulaire standard des données du site Natura 2000 (carte d'identité du site). Cette cartographie sera à réaliser ultérieurement.

Le CPIE se rapprochera de l'ONF sur cette question de gestion des résineux notamment.

Le directeur du SIGAL, Monsieur PONSONAILLE, fait remarquer que la problématique « résineux » concernera peu le site et que cela ne sera pas une priorité d'animation.

Concernant le périmètre, celui-ci n'est pas figé définitivement et pourra être revu si nécessaire lors de la révision du DOCOB.

Le périmètre tel que proposé est validé par le comité de pilotage, assorti des remarques précédentes sur les compatibilités et les ajustements possibles à la parcelle après vérification.

Les communes et EPCI seront consultés prochainement et pourront accéder à un portail cartographique permettant de visualiser les parcelles concernées. Le lien cartographique est mis à disposition des membres du COPIL à l'adresse suivante :

<http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/460/AllancheHautAlagnon.map>

Orientations de gestion : échanges à partir du tableau proposé dans le PowerPoint

Concernant la gestion des haies et de la ripisylve :

- le SIGAL souhaite une action de valorisation du bois énergie et que des actions collectives soient mises en places.
- Le SIGAL précise qu'il a des besoins de remettre en place de la ripisylve sur l'amont de l'Allanche.
- L'ONF indique qu'il faut trouver un bon équilibre dans la gestion des embâcles.

Pour l'action sur les haies, on retiendra la priorité 2 et on laissera la priorité 1 pour la continuité écologique.

Il faudra limiter l'impact du pâturage (amont de l'Allanche) et pouvoir aménager des traversées des petits ruisseaux. Le SIGAL précise que ce sont des actions qu'ils n'ont pas menées sur le petit chevelu.

Quant aux espèces invasives, sur proposition de M. LALO, cela pourra faire l'objet d'actions de sensibilisation et de communication.

Connaissance et suivi des espèces: priorité 3 pour inventaire des espèces et des habitats et 2 pour inventaire des habitats d'intérêt communautaire.

Le SIGAL fait une première estimation (de l'ordre de 3 personnes durant un été) pour effectuer un inventaire des populations d'écrevisse.

La communication et la sensibilisation sont des actions reconnues comme importantes.

Le CPIE rencontrera le SIGAL, de même que l'ONF pour obtenir toutes les précisions nécessaires.

Conclusion :

En conclusion, le nom du site est retenu : « Vallées de l'Allanche et du Haut-Alagnon » et le périmètre validé sous réserve des ajustements annoncés. Les communes et EPCI seront consultés pendant 2 mois.

Un arrêté sera pris pour officialiser la composition du COPIL après envoi au Ministère du périmètre retenu.

L'objet du prochain COPIL, qui aura lieu à priori en mai 2015, sera de valider le DOCOB et d'éventuellement élire la structure porteuse et le président de COPIL s'il y a des candidatures. L'Etat sollicitera la candidature des collectivités et du président de COPIL dans le courrier d'invitation au prochain COPIL. Concernant le DOCOB, le lien pour télécharger le projet sera donné dans l'invitation. Toutes les remarques pourront être adressées au CPIE.

Le montant de l'enveloppe nécessaire à l'animation et la date de démarrage devront être estimés de manière à faciliter la décision du SIGAL pour une future candidature pour le portage de l'animation du site.

Monsieur LALO remercie tous les membres présents et lève la séance.

Le Président du COPIL par délégation



P. LALO